

H= hebdo (5H = 5 fois par semaine)

A= an (1A = 1 fois par an)

M= mensuel (2M = 2 fois par mois)

ALD = au besoin (fournitures sanitaires)

<b>Zone ADM: Bureaux, circulations, halls, couloirs, escaliers, salles de réunion</b>	
Aération des locaux	5H
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	5H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature)	5H
Nettoyage tapis de sols	5H
Nettoyage et désinfection téléphones	5H
Ramassage papiers & débris aux abords, vidage cendriers extérieurs	5H
Enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, à proximité des poignées de porte, de placard, des interrupteurs électriques etc..	5H
Dépoussiérage des bureaux, banques d'accueil, tables de travail dégagées, des meubles et objets meublants à hauteur d'homme.	2H
Nettoyage portes, interrupteurs yc portes vitrées d'accès	1H
Enlèvement toiles d'araignées	2M
Nettoyage mobilier	2M
Spray sur parquet / Spray méthode sur sols souples	1M
Nettoyage / Aspiration sièges	1M
Parties verticales nettoyées jusqu'à hauteur d'homme	1M
Dépoussiérage et/ou nettoyage traces sur équipements annexes (extincteurs, signalétique, grilles ventilation, etc..)	1M
Spray cristallisant sols marbre	2A
Nettoyage complet vitres	3A
Shampoing moquettes / décapage et métallisation sols souples	1A
Enlèvement traces sur toutes parois verticales des ascenseurs	5H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature) des ascenseurs	5H
Nettoyage et désinfection téléphones des ascenseurs	5H

<b>Zone SAN: Sanitaires - Cuisines</b>	
Réapprovisionnement distributeurs hygiéniques	ALD
Aération des locaux	5H
Nettoyage et désinfection sols	5H
Nettoyage et désinfection équipements sanitaires (distributeurs hygiéniques, etc..)	5H
Nettoyage et désinfection abattants / Cuvettes / Lavabos	5H
Nettoyage et désinfection poignées de porte et interrupteurs	5H
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	5H
Nettoyage et désinfection mobilier	2H
Nettoyage et désinfection parois verticales toute hauteur	1H
Nettoyage portes	1H
Détartrage des éléments sanitaires	1M
Nettoyage et désinfection siphons de sol	1M
Dépoussiérage et/ou nettoyage traces sur équipements annexes (extincteurs, signalétique, grilles ventilation, etc..)	1M
Nettoyage complet vitres	3A

<b>Zone TECH: locaux techniques, escaliers de secours et assimilés</b>	
Aération des locaux	1H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature)	1H
Dépoussiérage des bureaux, banques d'accueil, tables de travail dégagées, des meubles et objets meublants à hauteur d'homme.	1H
Nettoyage portes, interrupteurs yc portes vitrées d'accès	1H
Enlèvement toiles d'araignées	2M
Parties verticales nettoyées jusqu'à hauteur d'homme	4A
Dépoussiérage et/ou nettoyage traces sur équipements annexes (extincteurs, signalétique, grilles ventilation, etc..)	4A

H= hebdo (5H = 5 fois par semaine)

A= an (1A = 1 fois par an)

M= mensuel (2M = 2 fois par mois)

ALD = au besoin (fournitures sanitaires)

Spray cristallisant sols marbre	2A
Nettoyage complet vitres	2A
Shampoing moquettes / décapage et métallisation sols souples	1A
Enlèvement traces sur toutes parois verticales des ascenceurs	5H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature) des ascenceurs	5H
Nettoyage et désinfection téléphones des ascenceurs	5H
Remise en état vacances scolaires	5A

Zone CENTRE AERE	
Aération des locaux	5H
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	5H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature)	5H
Nettoyage tapis de sols	5H
Nettoyage et désinfection téléphones	5H
Ramassage papiers & détritux aux abords, vidage cendriers extérieurs	5H
Dépoussiérage des bureaux, banques d'accueil, tables de travail dégagées, des meubles et objets meublants à hauteur d'homme.	5H
Enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, à proximité des poignées de porte, de placard, des interrupteurs électriques etc..	5H
Nettoyage portes, interrupteurs yc portes vitrées d'accès	1H
Enlèvement toiles d'araignées	2M
Nettoyage mobilier	2M
Spray sur parquet / Spray méthode sur sols souples	1M
Nettoyage / Aspiration sièges	1M
Parties verticales nettoyées jusqu'à hauteur d'homme	1M
Dépoussiérage et/ou nettoyage traces sur équipements annexes (extincteurs, signalétique, grilles ventilation, etc..)	1M
Spray cristallisant sols marbre	2A
Nettoyage complet vitres	2A
Shampoing moquettes / décapage et métallisation sols souples	1A
Enlèvement traces sur toutes parois verticales des ascenceurs	5H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature) des ascenceurs	5H
Nettoyage et désinfection téléphones des ascenceurs	5H

ZONE GYM: GYMNASES, STADES ET SALLES DE SPORT	
<b>SALLES POLYVALENTES</b>	
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	2H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature)	2H
Finition manuelle des bordures	2H
Enlèvement toiles d'araignées	1M
Récurage des sols à la monobrosse du gymnase de Trintignant uniquement (enlèvement résine)	5A
<b>TRIBUNES</b>	
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	1H
Balayage et/ou lavage sol (en fonction de sa nature)	1H
Essuyage humide des assises	1H
Enlèvement toiles d'araignées	1M
<b>SANITAIRES, DOUCHES, VESTIAIRES</b>	
Aération des locaux	6H
Ramassage des poubelles, mise en sac avec tri sélectif le cas échéant et évacuation des déchets, remplacement des sacs.	6H
Aspiration et/ou lavage sol (en fonction de sa nature) des vestiaires	6H
Dépoussiérage des porte manteaux des vestiaires	6H
Lavage par frotage au balai brosse et rinçage à grande eau des douches	6H
Nettoyage et désinfection sols	6H
Nettoyage et désinfection équipements sanitaires (distributeurs hygiéniques, etc..)	6H
Nettoyage et désinfection abattants / Cuvettes / Lavabos	6H
Nettoyage et désinfection poignées de porte et interrupteurs	6H

## Annexe 2 : Descriptif des prestations et fréquences spécifiques par bâtiment.

Les descriptifs des prestations et fréquences spécifiés ci-après précisent les dispositions du corps du présent CCTP et de son annexe 1.

Il est à noter que les zones « ARCHIVES » et « TECHNIQUES » sont à entretenir une fois par semaine, quel que soit le type de bâtiment concerné, excepté pour le Palais des Princes pour lequel les zones « TECHNIQUES » sont à entretenir deux fois par an.

### Hôtel de ville :

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser cinq fois par semaine, 52 semaines par an, soit 260 fois par an.

L'entretien ne peut être fait avant 17h30 à l'accueil (une fois le rideau fermé).

L'entretien des autres bureaux de l'hôtel de ville s'effectue avant 17h30.

Les zones sensibles (Cabinet du maire, service communication, bureau du DGS) doivent obligatoirement être entretenues pendant les heures de présence de personnel administratif (8h-12h et 13h30-17h30).

### Médiathèque :

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser cinq fois par semaine, 52 semaines par an, soit 260 fois par an.

En addition, les prestations forfaitaires récurrentes comprennent le nettoyage des rayonnages (1200 ml) quatre fois par an ainsi que l'aspiration des bacs BD jeunesse 2 fois par mois.

Le nettoyage des vitres s'effectue 2 fois par an.

### Palais des princes :

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser cinq fois par semaine, 52 semaines par an, soit 260 fois par an.

### Elles concernent uniquement :

- le traitement des zones TECH (locaux techniques et escaliers de secours) deux fois par an
- le nettoyage et désinfection des sièges spectateurs (480 unités) deux fois par an
- l'approvisionnement des fournitures sanitaires à la demande
- le nettoyage des vitres deux fois par an

Le reste de l'entretien concernant le palais des princes est à chiffrer en prestation ponctuelle (cf BPU palais des princes).

Le Palais des Princes sera nettoyé avant chaque spectacle ou manifestation, selon un planning communiqué par la ville d'Orange à une fréquence mensuelle.

Le titulaire communiquera en retour son planning d'intervention précis, afin que les agents du palais des princes en soient informés.

Le foyer-bar et locaux sanitaires adjacents peuvent être utilisés au besoin, indépendamment de manifestations au Palais des Princes.

Un chiffrage spécifique de l'entretien de cette zone est spécifié au BPU « prestations ponctuelles ».

Les zones suivantes sont exclues du périmètre de l'entretien du Palais des Princes, en « récurrent » comme en « ponctuel » :

Localisation	Étage	Désignation des locaux	Code local	Nature sol	Superficie (m2)
PALAIS DES PRINCES	R+1	CIRCULATION DESSOUS DE SCENE	CIRCULATION DEGAGEMENTS	AUTRES	28
PALAIS DES PRINCES	R+1	DEGAGEMENT DESSOUS DE SCENE	CIRCULATION DEGAGEMENTS	AUTRES	18
PALAIS DES PRINCES	R+1	PIECE 3 STOCK LUMIERES	TECHNIQUE	AUTRES	15,5
PALAIS DES PRINCES	R+1	PIECE 5 DESSOUS DE SCENE	CIRCULATION DEGAGEMENTS	AUTRES	33
PALAIS DES PRINCES	R+1	PIECE 6 DESSOUS DE SCENE	CIRCULATION DEGAGEMENTS	AUTRES	210
PALAIS DES PRINCES	R+1	PIECE 7 DESSOUS DE SCENE	CIRCULATION DEGAGEMENTS	AUTRES	87
PALAIS DES PRINCES	R+2	LOCAL PIANO	TECHNIQUE	PARQUET	6,6
PALAIS DES PRINCES	R+3	REGIE	REGIE	SOLS SOUPLES	29
PALAIS DES PRINCES	R+3	SALLE 2 LOCAL ELECTRIQUE	TECHNIQUE	AUTRES	11,7
PALAIS DES PRINCES	R+5	LINGERIE	SANITAIRES CUISINES	SOLS SOUPLES	9,5
PALAIS DES PRINCES	R+5	RANGEMENT 1 ET 2	TECHNIQUE	AUTRES	26,6

### Conservatoire de musique:

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser cinq jours par semaine, hors vacances scolaires, et tous les premiers lundis de chaque vacance scolaire, soit 196 fois par an.

Les instruments de musique (y compris les équipements de Musique Assistée par Ordinateurs) ne doivent pas être touchés par le personnel d'entretien.

### Chapelle conservatoire :

La chapelle attenante est à entretenir une fois par an :

- Nettoyage des sols
- Dépoussiérage
- Aspiration environ 200 sièges

### Gymnases, stades et salles de sport:

Les prestations récurrentes forfaitaires sont à réaliser six jours par semaine, hors dimanche, hors vacances scolaires, et deux fois par semaine pendant les vacances scolaires, pour les sanitaires, douches, vestiaires, et les dégagements et escaliers, soit 248 fois par an.

Les bureaux, mezzanines, tribunes et la salle de musculation de Fourchevieille sont à entretenir une fois par semaine, 52 semaines par an, soit 52 fois par an.

L'entretien des vitres extérieures des gymnases, stades et salles de sport n'est pas à inclure dans les prestations récurrentes. Il se fera, au besoin, en prestations ponctuelles à la demande.

Les salles polyvalentes et l'espace « agrès et tapis de gym » de Trintignant sont à entretenir deux fois par semaine, 52 semaines par an, soit 104 fois par an.

Les salles de réunion des stades Costa et Perrin sont à entretenir six jours par semaine, hors dimanche, hors vacances scolaires, et deux fois par semaine pendant les vacances scolaires.

### Ecoles :

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser quatre jours par semaine (Lun, Mar, Jeu, Ven), hors vacances scolaires, soit 144 fois par an.

Dans le cadre et en addition des prestations forfaitaires indiquées en annexe 1, une remise en état pendant chaque vacance scolaire est à réaliser. Elle comprend :

- Sortir le matériel pédagogique les placards, réserves et lieux de stockage ou de rangement.
- Faire tremper, dans des bacs contenant une solution d'eau et de désinfectant, les ustensiles et jouets qui ne craignent pas l'eau.
- Mettre dans des sacs en toiles : les petits objets en plastique de type LEGO ou similaire afin de les laver en machine.
- Essuyer à l'aide d'un chiffon propre imprégné d'une solution nettoyante désinfectante, les livres et objets ne pouvant être trempés ou lavés en machine.
- Vider les casiers, étagères ou placards et les nettoyer avec un détergent désinfectant.

- Une fois propre, ranger les divers objets à leurs places et mettre un film plastique de protection.
- Vider au mieux les locaux du mobilier sans pour autant déplacer les meubles lourds ou encombrants.
- Lessiver les bas de murs et principalement des traces apparentes
- Lessiver les portes et leurs huisseries
- Lessiver les encadrements de fenêtre dans la mesure de leur accessibilité
- Nettoyer les tableaux et les gouttières porte-craies
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Dépoussiérage éventuel des murs et parois
- Lessivage des traces sur le bas des murs et parois verticales
- Nettoyage des appliques murales si accessible
- Nettoyage des plinthes
- Nettoyage des portes, fenêtres et huisseries si accessible
- Enlèvement des rideaux pour nettoyage pressing

En addition, les lits des écoles maternelles sont à nettoyer à grande eau et à désinfecter une fois par an, avant la rentrée de septembre.

Les surfaces encombrées (tables, etc...) sont exclues des prestations.

Cas particulier de l'école Pourtoules :

Les lavabos extérieurs de l'école Pourtoules (seuls lavabos extérieurs existant dans les écoles) sont à entretenir selon les dispositions des zones SAN.

Cas particulier de l'école du Coudoulet :

Cette école étant également un centre de loisir, elle est considérée comme un centre de loisir dans le CDPGF.

Les prestations de nettoyage des vitres dans les écoles se fait à une fréquence de deux fois par an.

#### Centres de loisirs :

Les prestations forfaitaires récurrentes des deux centres de loisirs (Coudoulet et Boisfeuillet) sont à réaliser cinq fois par semaine, 52 semaines par an, soit 260 fois par an.

Cas particulier du centre de loisirs du Coudoulet :

Le centre de loisirs du Coudoulet est également une école. A ce titre ; les salles de classes élémentaires et maternelles sont exclues de l'entretien les mercredis et vacances scolaires, sauf une classe maternelle qui est à entretenir pendant les grandes vacances scolaires.

Le reste des locaux est à entretenir cinq jours par semaine, 52 semaines par an.

Cas particulier du centre de loisirs de Boisfeuillet :

Les surfaces à entretenir augmentent de mai à septembre : ajout de la terrasse, des vestiaires piscine et des toilettes extérieurs.

Les prestations de nettoyage des vitres dans les centres de loisirs se fait à une fréquence de deux fois par an.

#### Maison des Associations :

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser cinq fois par semaine, 52 semaines par an, soit 260 fois par an.

En addition, une remise en état annuelle avant la rentrée est à réaliser :

Nettoyage complet des sols, vitres, sanitaires, toiles d'araignées, poussière et toutes opérations utiles pour rendre propre l'ensemble des locaux

**Salles des arts martiaux :**

La salle des arts martiaux dans sa configuration actuelle n'existera plus en 2013. Elle est donc volontairement supprimée dans le DCE.

Elle sera remplacée par une salle d'une superficie de 2200 m2 en construction pour laquelle les prestations à réaliser sont en cours de définition.

La fixation du coût récurrent d'entretien de cette salle sera effectuée dès ces éléments connus.

**Ferme des courreges :**

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser trois fois par semaine, 52 semaines par an, soit 156 fois par an.

**Maison de la Solidarité :**

Les prestations forfaitaires récurrentes sont à réaliser deux fois par semaine, 52 semaines par an, soit 104 fois par an.